

LES TOUTES DERNIERES NOUVELLES à l'heure du déjeuner!

SUDBURY:
Tél. OS. 4-7591
51 nord, rue Elgin
Adresse postale: C.P. 895, Sudbury
STURGEON FALLS: 166, rue King
Adresse postale: C.P. 849, Tél. 1035

LABERGE LUMBER

124, Louis, angle Notre-Dame
SUDBURY, Ont.

Tél. OS. 5-8331

144, rue Front
STURGEON FALLS, Ont.

Tél. 740

Route 68 et rue St-Joseph,
HAMMER, Ont.

Tél. WO. 9-2383

49e année — No 41

OTTAWA, SAMEDI, 17 FEVRIER 1962

ÉDITION D'AUJOURD'HUI : 74 pages

Le numéro : 10 cents



AVEC LES ÉTUDIANTS—Dick Shatto, célèbre demi-arrière des Argonauts de Toronto, se déboune pour la Croix-Rouge tout en parlant de football avec les étudiants du Nickel District Collegiate de Sudbury. On voit Shatto, dans son rôle de président provincial de la Croix-Rouge, signant quelques autographes après une causerie d'une demi-heure. (Photo NIS)

Deux verdicts de mort accidentelle ont été rendus

STURGEON FALLS — Deux verdicts de mort accidentelle ont été rendus à la suite d'enquêtes du coroner dans deux tragédies routières survenues pendant les fêtes.

Dans un cas, il s'agissait de la fin tragique de M. Roméo Bellefeuille, 32 ans, survenue sur le chemin de Cache Bay un peu après 2 h. le matin du Jour de l'an. Dans l'autre, il s'agissait de la mort de M. Léo Séguin, 34 ans, de Lavigne, tué dans un accident survenu le 20 janvier au "coin Marleau" sur l'ancienne route no 17, à 10 milles à l'ouest de Sturgeon Falls.

Le Dr J.-V. Ménard, de Verner, coroner, présidait aux deux enquêtes. Marie et père de sept enfants, M. Bellefeuille est mort instantanément après que son auto eut donné sur celle de Luc Cazabon. Sous l'influence de la boisson, la victime conduisait sa voiture du mauvais côté de la route.

M. Séguin, père de quatre enfants, conduisait un camion de quatre tonnes qui est allé donner contre des arbres après avoir dérapé sur la glace vive qui recouvrait la chaussée de la route.

Les étudiants manifestent à la Chambre de Québec

Par Omer LANGLOIS

QUÉBEC — Un groupe de 50 étudiants et plus, représentant les diverses facultés de l'université Laval, envahissaient les galeries de l'Assemblée législative, au début de la séance, jeudi soir. Ils lancèrent des feuillets dactylographiés sur la tête des députés libéraux et scandèrent à la manière étudiante: "Nous voulons nos prêts!... Nous voulons des prêts!"

La députation fut prise de stupeur. Le premier ministre était visiblement inquiet. Les ministres présents regardaient vers les galeries. Les députés nouveaux n'étaient pas habitués à ce genre de sérénade. Les étudiants reprirent à plusieurs reprises: "Nous voulons des prêts, nous voulons des prêts!"

Pendant ce temps, des centaines de feuillets flottaient au-dessus de la députation. Chacun en recueillit autant que possible. Les pages et les employés s'empresèrent de les ramasser. Ministres et députés ainsi que les députés de l'opposition lurent avec étonnement ces mots:

"Nous voulons plus que des paroles; nous voulons des prêts. Ce n'est plus le temps de reviser les demandes. (Que faisiez-vous au temps chaud?) mais le temps de faire les chèques. On en a assez; nous voulons des prêts et c'est urgent."

(signé) Les étudiants

On en a assez... On en a assez... On en a assez... (en lettres rouges) qu'on nous laisse sortir d'ici sans intervenir, car autrement nous nous défendrons."

Des excuses

Plus tard, vers la fin de la séance, M. Lesage revint de son inquiétude demanda le consentement unanime de la Chambre pour donner lecture d'un document qu'il considérait urgent et important.

C'était une lettre de M. Renaud Santerre, président de l'Association des étudiants de Laval, offrant des excuses à la députation pour la visite inattendue d'un groupe d'environ cinquante étudiants, les feuillets lancés du haut de la galerie et la réclamation bruyante des prêts.

M. Lesage terminait à peine la lecture de cette lettre, que les députés libéraux acclamaient leur chef et ceux qui faisaient ainsi amende honorable.

Les députés de l'opposition gardaient le silence.

M. Daniel Johnson demanda à son tour la parole pour dire sa surprise de l'attitude de M. Lesage. "Je croyais dit le chef de l'UN, que le premier ministre aurait déclaré que le gouvernement rendrait immédiatement justice à ces étudiants, dont plusieurs sont dans des conditions voisines de la détresse."

Un chahut indescriptible se produisit. Certains députés ministériels lancèrent des insultes vers la gauche. Des députés de l'opposition répondirent vertement.

M. Johnson demanda au président que le premier ministre Lesage retire des paroles injurieuses lancées à l'adresse de l'opposition; entre autres: "La déclaration du président des étudiants est trop élevée pour être comprise des députés de l'Union nationale." Ce n'était certainement pas un compliment.

Pas d'insulte

M. Richard Hyde déclarait qu'il ne voyait pas d'injure ou d'insulte dans ces paroles et autres du même genre.

L'opposition en appela de cette décision. C'était le 5e vote de la journée.

Les étudiants, entre-temps, avaient envoyé une autre délégation qui trouva refuge dans une des salles de rédaction des courriers parlementaires. Ils donnèrent une forme dactylographiée à leurs excuses.

Entre-temps, le président de l'Assemblée avait fait évacuer les tribunes publiques par la Sûreté provinciale stationnée au parlement. La rumeur circule, qu'à l'avenir, il faudra une carte d'admission même à la galerie publique.

Des étudiants confiant aux journaux que plusieurs étaient au bout de leurs ressources financières, qu'ils ne mangeaient souvent qu'un repas par jour; qu'ils allaient passer des promesses aux actes. Cette visite des étudiants de Laval a causé tout un émoi dans les cercles parlementaires.

Réponse de l'ACFEO

Nos écoles doivent répondre aux besoins des Franco-Ontariens

L'Ovale de Ville-Marie reprendrait sa popularité comme parc d'amusement

Par Jean-Paul PAQUETTE

VILLE-MARIE (DNC) — L'Ovale de Ville-Marie, qui jadis connut des jours d'intense fièvre sportive alors que les meilleurs chevaux québécois et nord-ontariens y disputaient des courses contestées au grand plaisir des adeptes de ce sport des rois, jouira à nouveau dans les prochaines années de la faveur du public.

Ce vaste terrain avait quelque peu été délaissé à la suite de la baisse de popularité des courses de chevaux sous harnais dans la région... à la grande tristesse de plusieurs indéfectibles amis de ces bêtes, peu à peu déclassées par le progrès et la mécanisation.

Cet ancien terrain de course sert depuis quelques années de terrain de baseball, pour les quelques joutes qui y sont jouées durant la belle saison, et accueille, en petit nombre, de paisibles joueurs de croquet.

Quelques cirques de passage y dressent bien de temps à autre leurs tentes, mais l'Ovale affiche maintenant, presque à longueur d'année, une triste mine d'abandonnée...

L'Association sportive de Ville-Marie s'intéresse cependant à ce vaste terrain, susceptible de devenir un excellent parc d'amusement. Dès l'été, si les pourparlers entrepris avec les autorités de la Chambre de commerce locale et du Conseil municipal donnent les résultats attendus, c'est une foule bien vivante et nombreuse, surtout constituée d'enfants et des mamans, qui envahira régulièrement le terrain.

Peu à peu un véritable parc d'amusement municipal s'organisera sur cet ancien terrain de course. Cet aménagement aidera à la promotion des sports chez les jeunes, tout en permettant aux

mamans durant le jour et aux papas le soir et par les beaux dimanches, d'y passer des moments agréables en compagnie de leurs enfants.

C'est ce qui ressort des assemblées précédentes et surtout de la dernière réunion des directeurs de l'Association sportive de Ville-Marie, tenue le 11 février, alors qu'un comité a été formé pour s'occuper activement de ce projet.

Autres nouvelles du Nord
pages 3-4-11

Pour l'aréna

Sturgeon Falls attend de l'emprunt de \$150,000 l'approbation provinciale

Par Marc-A. QUENNEVILLE

STURGEON FALLS — Le maire John Vallquette, de Sturgeon Falls, a déclaré au journal "Le Droit" que la municipalité de Sturgeon Falls s'attend à recevoir d'ici dix jours l'approbation du ministère des Affaires municipales pour l'emprunt de la somme \$150,000 nécessaire pour entreprendre la construction d'un aréna municipal.

Aussitôt que cette approbation sera reçue, la troisième lecture de ce projet de règlement sera faite. Le projet deviendra alors une loi municipale.

Des soumissions seront alors demandées pour la construction de cet aréna depuis si longtemps attendu à Sturgeon Falls.

L'hon. Robarts promet d'étudier la situation à Blind River

BLIND RIVER (DNC) — La situation économique de cette petite ville de la côte nord recevra peut-être une attention particulière du gouvernement provincial. Ceci a été indiqué au cours d'une conversation téléphonique entre le premier ministre John Robarts, d'Ontario, et le président de la Chambre de commerce locale, M. Peter Bowie.

M. Bowie a déclaré que le premier ministre lui a fait la demande d'une soumission écrite détaillant les projets majeurs et les promesses qui jusqu'à date ne se sont point réalisées.

Dans une lettre au ministre Robarts du 9 février, M. Bowie avait souligné quatre points, qui d'après lui, devraient recevoir une attention favorable et immédiate.

Besoin d'un chemin

Premièrement, il a souligné le besoin d'extension de la route 555, connue sous le nom de route du lac de la Granarie. M. Bowie a dit que ce projet a été commencé il y a 15 ans.

En 1954 le ministre des Terres et Forêts et M. John Fullerton, député d'Algoma-Manitoulin, ont annoncé que l'on paracheverait ce projet dans le but de compléter cette route. Ces promesses ont été encore vaines.

En 1958, une étude complète a été préparée par la Chambre de commerce. On a tenté d'organiser une réunion à Queen's Park, mais sans succès.

Au cours d'une récente assemblée, trois ministres du Cabinet y ont pris part: M. Allan, M. Spooner et M. Cass. Ils ont affirmé que ce serait seulement une question de temps avant que la route soit complétée.

L'ancien premier ministre M. Leslie Frost, aussi présent à cette occasion, a ajouté avec insistance que Blind River est un havre naturel pour les touristes et je vous certifie que ce chemin de la Granarie sera complété.

Toutefois, le chemin demeure inachevé.

En deuxième lieu, M.

Bowie a expliqué que le changement effectué au ministère de la Voirie amènera graduellement l'élimination de Blind River comme point de division.

M. Bowie a continué en disant que M. Fullerton avait assuré qu'il n'y aurait plus d'hommes transférés du village. En dépit de cette promesse, 17 familles ont dû quitter leurs demeures pour élire domicile à Sault-Ste-Marie.

Le président de la Chambre de commerce a rapporté aussi la question de localiser le foyer pour personnes âgées à Blind River.

Le quatrième et dernier point avait trait à l'établissement possible d'un moulin à pulpe et papier.

M. Bowie a fait remarquer au premier ministre Robarts: "Nous voulons reconnaître avec gratitude la coopération reçue du ministre des Terres et Forêts, l'hon. J. W. Spooner."

"Il nous a assuré que c'était seulement une question de temps au sujet d'un moulin à papier ici, mais encore dans combien de temps?"

Blind River est en train de lutter désespérément pour sa survivance et est actuellement un centre de désastre plus grave qu'Elliot Lake.

"La lutte acharnée se poursuit depuis quelques années, mais pendant combien de temps encore peut-on continuer à survivre?", a demandé M. Bowie.

Elles ne peuvent pas être strictement françaises

"Nos écoles doivent répondre aux besoins des Franco-Ontariens, et elles ne peuvent pas être strictement françaises." C'est ce qu'affirme le président général de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, M. Aimé Arvaiss, en réponse à une déclaration récente du président démissionnaire de la Société St-Jean-Baptiste, M. Roger St-Denis.

Selon la déclaration de M. Roger St-Denis, publiée dans le journal "Le Droit" du 14 février, "il faut détruire l'école bilingue. Ce sont des écoles françaises qu'il nous faut, au secondaire comme au primaire. Si l'Ontario ne réagit pas, et tout de suite, d'ici deux générations au plus, le Canada français aura perdu les Franco-Ontariens."

"L'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario ne peut pas accepter une telle déclaration et une mise au point s'impose, déclare M. Arvaiss. Dans l'Ontario, les écoles séparées sont confessionnelles et elles sont fréquentées par des Canadiens d'expression française, d'une part, et par des Canadiens d'expression anglaise, d'autre part. Le terme "école bilingue" n'existe pas officiellement, et nos élèves franco-ontariens fréquentent des écoles séparées où le français est enseigné avec la permission du ministre de l'Instruction publique. Ces écoles séparées suivent un programme officiel d'enseignement bilingue, préparé et approuvé par le ministre, et contenu dans la "circulaire 46". L'application du programme est sous la surveillance de M. Robert Gauthier, directeur de l'enseignement français en Ontario, et de M. Benjamin Michaud, surintendant adjoint de l'enseignement primaire.

"L'enseignement de l'anglais ne commence pas avant la quatrième année dans les écoles fréquentées par des Canadiens français; il y a évidemment des exceptions dans certaines régions où les noyres sont en minorité. Ce programme d'enseignement doit être uniforme dans toute la province. Par contre, l'enseignement qui est dispensé dans la région de Windsor, sur la frontière américaine, ne peut pas être le même que celui qui se donne dans l'est de la province."

"La circulaire 46 demande pour les grades cinq à huit, un total de 375 minutes par semaine pour l'enseignement du français et autant pour l'anglais; les sciences sociales, de même que l'histoire et l'arithmétique s'enseignent en français quoique dans certains cas nous devons utiliser des manuels rédigés en anglais; l'enseignement de la religion, de la musique, des

arts industriels et de l'économie domestique se donne en français.

"Il faut dire, par conséquent, que le cours primaire s'est sans cesse amélioré depuis l'abolition du fameux règlement 17. Ce n'est pas toutefois l'idéal, et nous le reconnaissons, mais l'Association d'éducation et ses sociétés affiliées ne cessent de revendiquer leurs droits en vue d'obtenir un programme d'enseignement selon les besoins des Franco-Ontariens. Il en va de même des manuels, car plusieurs sont encore des traductions de l'anglais. Un comité ministériel, composé strictement de Franco-Ontariens, siège continuellement en vue de donner à nos enfants des manuels rédigés en français et avec un esprit français."

"Nos écoles doivent répondre aux besoins des Franco-Ontariens et elles ne peuvent pas être strictement françaises. Nous désirons l'anglais comme langue seconde sans toutefois oublier que les générations futures devront être en mesure de gagner leur vie dans les deux langues officielles du pays."

Neuf quilleurs de Sturgeon à Toronto dimanche

STURGEON FALLS — Neuf excellents quilleurs de Sturgeon Falls se rendront à Toronto, dimanche prochain, afin de se mesurer à d'autres champions des allées de quilles.

Len Paradis, Harold Meehan, Fernand Arcand, Ray Séguin, Jacques Bergeron, André Girard et les trois frères Leblanc, Henri, Lucien et Gaston, sont ceux qui représenteront la ville de Sturgeon à ce tournoi de champions.

Chacun des quilleurs au tournoi jouera dix parties (dix cordes) et c'est le total de ces dix parties qui déterminera l'ordre des gagnants.

D'autres groupes de quilleurs de toutes les parties de la province se rendront également à Toronto, plus tard le dimanche 4 mars, afin d'évoluer dans ce grand tournoi et tenter de se mériter une part des \$6,000 qui seront donnés en prix. Le premier prix de \$1,000 sera donné au quilleur qui aura accumulé le plus grand nombre de points au cours de ses dix cordes.

Aparavant, on aura choisi les seize meilleurs quilleurs de la ville de Toronto qu'on opposera aux seize meilleurs quilleurs de l'extérieur et ces 32 roulers de boules participeront à la grande finale. De ce groupe sortira le grand champion et les autres par ordre de mérite. Les finales auront lieu au palais des sports. C'est alors que les gagnants seront couronnés et recevront leur récompense.

La bonne littérature

Début de la campagne dimanche à Sudbury

SUDBURY — Le président de la Ligue des citoyens pour la bonne littérature, le Dr Benoit Lavoie, a déclaré que la salle de la Légion serait remplie pour le banquet du lancement de la campagne, dimanche le 18 février. Prés de 500 personnes se sont déjà procuré leur billet pour assister à ce banquet où des orateurs invités de grande renommée adresseront la parole. L'évêque du diocèse, Son Excellence Mgr Alexander Carter traitera des effets de la pornographie sur la religion. M. Thomas L. Bell, secrétaire adjoint du ministre fédéral de la Justice, honorerait la portée de la loi Fulton contre l'obscénité et le R.P. Wilfrid Carrière, directeur national des Ligues du Sacré-Cœur parlera des résultats d'une campagne semblable organisée à Montréal et dans le Québec il y a quelques années.

Les citoyens de la bonne littérature travaillent sans relâche depuis plus d'un an au lancement de cette campagne. Ils ont atteint une forte

partie de la population et ont réussi à la rendre consciente du problème et des dangers de la pornographie, en donnant des séries de conférences dans presque tous les milieux et dans la région. Les Ligues du Sacré-Cœur et les API se sont révélés très sensibles à ces conférences et leur réponse à l'appel des citoyens de la bonne littérature a été magnanime.

Le président le Dr Benoit Lavoie et les membres de son comité disent à tous ceux qui veulent les entendre, qu'il est grandement temps que les kiosques à journaux et autres centres de distribution de cette pourriture contagieuse disparaissent complètement.

La liberté

Le comité soutient qu'il est absolument faux de se baser sur le principe de la liberté de la presse pour tolérer la diffusion de ce genre de littérature. Le comité soutient au contraire que "aucune liberté n'est absolue." Elle doit finir lors-

Mort du cardinal Meunch

ROME (PA) — Le cardinal Aloisius Meunch, ancien évêque de Fargo, dans le Nord-Dakota, et seul cardinal américain membre de la Curie du Vatican, est décédé jeudi à l'âge de 72 ans. Il était originaire du Wisconsin.

Le prélat américain est décédé dans un hôpital de Rome après avoir reçu les derniers sacrements.

Le Pape, qui s'est constamment informé de l'état du malade, lui avait auparavant adressé une bénédiction spéciale.

Les avocats du Mine Mill soutenaient qu'un vote de représentation de l'augmentation de salaire, qui est due le premier mars, ne serait pas juste pour le Mine Mill. Ils s'opposaient également à des provisions dans la constitution des métaux, empêchant des personnes qui participent à des organisations totalitaires, de tenir un poste dans le syndicat des métaux. Après avoir été interrogés, les avocats du Mine Mill ont déclaré qu'ils n'avaient aucune objection à ce que des fascistes tiennent

un poste quelconque dans le syndicat des métaux.

Les représentants du Mine Mill ont déclaré que l'expression "Sweet Heart Contract" que les métaux emploient à Thompson était "un unfair labour practice" et qu'à cause de l'usage de cette expression un vote immédiat serait injuste pour le Mine Mill.

L'avocat des métaux, M. David Lewis déclara aux représentants des métaux qu'ils étaient présents de ne pas considérer comme collusion entre le Mine Mill et l'Inco, ce qui s'était passé devant la Commission des relations ouvrières pendant l'audition.

LES TRAVAILLEURS DE SUDBURY PEUVENT-ILS GOUVERNER LEUR PROPRE LOCAL ? LES METALLOS DISENT "OUI" !

Lorsque les travailleurs de Sudbury voteront en faveur de l'unité au sein du syndicalisme légitime en optant pour les Métallurgistes-Unis d'Amérique, leur local 598 des Métallos sera dirigé par les directeurs élus.

Vous pourrez consulter, ci-contre, des extraits de l'ordonnance visant à mettre en tutelle le local 598 du Syndicat des mineurs, bocardeurs et fondeurs, à déposer les directeurs élus et à les remplacer par des directeurs nommés qui auront le contrôle de l'argent et des biens des travailleurs de Sudbury.

Cette mise en tutelle n'a pas été révoquée. Jusqu'à présent, on n'a pas donné suite à cette mesure à cause des ordonnances des tribunaux qui l'ont différée en attendant qu'ait lieu un procès équitable et complet. Mais les tribunaux n'ont pas donné la moindre assurance qu'une telle substitution arbitraire des directeurs élus et une telle saisie arbitraire des fonds et des biens du syndicat local par le Syndicat national du Mine-Mill sont anticonstitutionnelles ou illégales.

Advenant que la majorité des travailleurs ne vote pas en faveur des Métallos lors du prochain scrutin contrôlé par le gouvernement, les avocats du Mine-Mill ne se contenteront pas de prétendre que cette administration est constitutionnelle et légale — ils prétendront aussi qu'elle a été approuvée, tout aussi bien par les travailleurs eux-mêmes.

Toutes les manoeuvres soi-disant démocratiques des partisans du Syndicat national du Mine-Mill, telles que la convocation de "réunions des membres du local 598", "l'élection des délégués d'atelier" et leurs tentatives de s'immiscer dans les négociations sont autant de "rideaux de fumée" pour masquer le fait que l'ordre de mise en tutelle n'a pas été révoqué, que le Syndicat national du Mine-Mill ira jusqu'au bout, devant les tribunaux, pour s'emparer du local 598 ainsi que de ses fonds et de ses biens. Chaque fois que les Métallos ont sommé le Mine-Mill de mettre un terme à ses manoeuvres visant à placer le local en tutelle, ils se sont heurtés à un mur de silence.

C'est le Mine-Mill qui a décidé de priver les travailleurs de Sudbury de leur droit de se gouverner eux-mêmes et de contrôler eux-mêmes leurs fonds et leurs biens. Cette décision recevra l'appui de tous ceux qui négligeront de voter pour les Métallos lors du prochain scrutin contrôlé par le gouvernement.

La seule façon dont les syndiqués de Sudbury peuvent obtenir un syndicat local autonome et combattre pour conserver leurs fonds et leurs propriétés, c'est de voter en faveur des Métallurgistes-Unis d'Amérique.

DES OBLIGATIONS OU DES POTS-DE-VIN ?

Le Syndicat national du Mine-Mill n'a jamais publié de rapport financier indiquant d'où proviendraient les sommes qui serviront au remboursement des "obligations" qu'il distribue présentement dans Sudbury. La seule "garantie" qu'on donne, c'est que le remboursement sera effectué à même les fonds du local 598 après le scrutin contrôlé par le gouvernement.

Compte tenu du manque total de renseignements d'ordre financier au sujet des opérations du Mine-Mill, quelle garantie avons-nous que les obligations supplémentaires ne sont pas distribuées sans en toucher le montant correspondant et que les fonds du local ne serviront pas à rembourser ces obligations supplémentaires ?

En un mot — ces "obligations" ne seraient-elles pas autant de pots-de-vin savamment maquillés ?

Au cas où vous l'auriez oublié...

Voici un extrait du texte de l'ordre administratif émis par le Syndicat national du Mine-Mill aux fins de substituer des dirigeants désignés aux dirigeants élus et d'assurer que les fonds et les biens des travailleurs de Sudbury passent aux mains du bureau national.

CET ORDRE ADMINISTRATIF N'A JAMAIS ETE REVOQUE !

EXTRAIT DE LA LIVRAISON DU 26 AOUT 1961
DU SUDBURY STAR

"En conformité des pouvoirs que me confère le paragraphe 7 de l'article 19 de la constitution canadienne du Syndicat international des mineurs, bocardeurs et fondeurs, je nomme et désigne par les présentes M. William Kennedy, de la ville de Sudbury, au poste d'administrateur du local 598 du Syndicat international des mineurs, bocardeurs et fondeurs aux fins de succéder et d'assumer tous les droits, attributions et fonctions ci-devant exercés par et conférés audit syndicat local no 598 et à ses directeurs, y compris le droit de nommer les directeurs temporaires et de négocier des conventions au nom dudit syndicat local no 598 et il jouira de tous les droits et privilèges que lui confère le paragraphe 7 de l'article 19 de la constitution canadienne du Syndicat international des mineurs, bocardeurs et fondeurs.

"J'ordonne en outre à tous les directeurs et à tous les employés, y compris ceux qui sont déchus de leur droit, titre et exercice de leur fonction ou de leur emploi, comme il est mentionné ci-dessus ainsi qu'à tous les autres employés dudit syndicat local no 598 de remettre audit William Kennedy tous les livres, registres, documents, fonds et tous les autres biens meubles et immeubles dont ils auraient la garde ou le contrôle et qui se rapportent de quelque façon à la propriété dudit syndicat local no 598 et j'ordonne audit William Kennedy de recueillir lesdits livres, registres, documents, fonds et autres biens meubles et immeubles, d'en assurer la garde et de les affecter en conformité de la constitution canadienne du Syndicat international des mineurs, bocardeurs et fondeurs".

ET N'OUBLIEZ PAS...

VOUS NE POUVEZ PAS ETRE NEUTRE

En vertu des dispositions de la Loi des relations ouvrières de l'Ontario, TOUT EMPLOYE QUI NE VOTE PAS est considéré comme favorisant le Mine-Mill.

... NOUS SAVONS BIEN QUE CE N'EST PAS JUSTE — MAIS C'EST LA LOI !

UNITED STEELWORKERS OF AMERICA



Publiée par les METALLURGISTES-UNIS D'AMERIQUE, CTC, FAT, COI

176, RUE LARCH, SUDBURY (ONTARIO)

TEL. OS. 4-9696

